

N° DEC-2022/09

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE A DUREE LIMITEE AVEC LA FAMILLE CHASSAIN**

*Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et suivants ;

**VU** la délibération 2020-12-07 N°01 portant sur les délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;

**VU** la demande écrite de la famille Chassain souhaitant la jouissance d'une bande de terrain sur une parcelle communale, en date du 15 février 2022 ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De signer la convention de démembrement de propriété à durée limitée au profit de la famille Chassain résidant au 12 avenue Jean Jaurès à SAINTRY-SUR-SEINE ;

**ARTICLE 2 :** Autorise la famille Chassain à jouir d'une bande mesurant 25,50 mètres de longueur et 25 centimètres de largeur sur la parcelle cadastrée AC237 jouxtant leur propriété cadastrée AC238, sous condition d'entretien de ladite bande ;

**ARTICLE 3 :** Dit que la présente convention n'engage aucune forme financière qu'elle quelle soit ;

**ARTICLE 4 :** Dit que la convention est conclue pour une durée de 10 ans.

Décision affichée le :

15 MARS 2022

Fait à Saintry-sur-Seine, le 28 février 2022.

Certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

